



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 24/07/2025

## Décision du maire n° 2025.089

**OBJET** Contrat de cession – Diderot en plein coeur

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122\_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture du 12 mai 2025 ;

Vu le projet du contrat de cession ;

**Considérant** Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de la compagnie Obrigado est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

**Décide** **Article 1**  
Le contrat de cession est conclu avec la compagnie Obrigado, représentée par Madame Marie RIBER, Trésorière, pour une représentation le samedi 13 décembre 2025, 20h30 à la Ferme des Tournelles, auditorium Joséphine Baker à Chessy.

**Article 2**  
La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 3100 € TTC (Trois mille cent euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20250724-DEC\_2025\_089-CC  
Date de télétransmission : 24/07/2025  
Date de réception préfecture : 24/07/2025